

PROVINCE DE QUÉBEC42^E LÉGISLATURE1^{RE} SESSION

QUÉBEC, LE 22 SEPTEMBRE 2021

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 22 septembre 2021*

Aujourd'hui, à quinze heures cinq, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 64 Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.